

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**  
**29 avenue de Verdun**  
**63190 LEZOUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

**REUNION DU 13 DÉCEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 13 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 06 décembre 2018, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	Mme Monique FERRIER
Mme Josiane HUGUET	M. Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Didier MATRAS	M. Florent MONEYRON
M. Jean-Philippe AUSSET	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Aline ROCHE	M. Bernard SAXER
M. Daniel PEYNON	M. Didier BLANC
Mme Annick FORESTIER	M. Cyrille COURTY
Mme Marie-Evelyne TIZORIN	Mme Marie-France BARRIER
Mme Marie-France MARMY	M. René FAVY
M. Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Catherine MORAND	M. Daniel DUVERT
M. Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET
M. Bruno BOSLOUP	

Votaient par procuration :

M. René GODIGNON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)  
Mme Agnès LAVEST (à M. Didier MATRAS)  
Mme Monique ROUGIER (à Mme Marie-Evelyne TIZORIN)  
M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)  
Mme Sylvie ROCHE (à Mme Catherine MORAND)  
Mme Isabelle BRACALE (à M. Thierry TISSERAND)  
M. Julien THEILLIER (à M. Florent MONEYRON)  
Mme Sophie CARRÉ (à Mme Élisabeth BRUSSAT)  
M. Bernard FRASIAK (à Mme Marie-France BARRIER)

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE – STAGES REMUNERES –  
SIGNATURE DES CONVENTIONS POUR 2019**

**MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE – STAGES REMUNERES  
– SIGNATURE DES CONVENTIONS POUR 2019**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président précise que la Médiathèque entre Dore et Allier, dans le cadre de son programme culturel, a rendu hommage aux combattants de la Première Guerre Mondiale à l'occasion du centenaire de la fin de la guerre.

- Accueil de l'exposition « La Maison qui parle », réalisée par des enfants et passionnés d'histoire et d'objets, fruit des découvertes de souvenirs des deux guerres dans une maison de la commune de Saint-Jean d'Heurs.
- Sollicitations auprès des habitants du territoire de courriers, lettres, cartes postales, écrits divers échangés par les Poilus et les familles.

Actuellement, la Médiathèque entre Dore et Allier a à sa disposition un fonds très important de documentation sur la Grande Guerre. Dans le cadre de la préparation d'une nouvelle exposition, mettant en valeur ces écrits, un recensement a été entrepris.

Aussi et dans l'optique de conduire ce travail de recensement et de mise en valeur, la Médiathèque propose un stage, d'une durée de trois / six mois qui aura pour objectif :

- Inventorier les documents mis à disposition de la Médiathèque entre Dore et Allier.
- Elaborer un classement de ses documents facilitant l'accès à un large public
- Numériser l'ensemble des documents.
- Créer un support numérique de valorisation de ses documents.

En complément de la conduite de ce projet en responsabilité, le stagiaire observera et participera au fonctionnement du bâtiment.

4 étudiants ont répondu à cette proposition de stage : 3 étudiants inscrits en Licence professionnelle Métier du livre (stage de trois mois). Il s'agit de Béatrice MOIRIAT CHAMBON, Emeline LORIN, Alex DELAVALUX et une étudiante Bénédicte PICTORY, étudiante en Master 2 - Direction de Projets ou Etablissements Culturels (stage de 5 mois).

Les 4 candidatures seront examinées le 19 décembre 2018.

Ce stage fait l'objet d'une gratification. Le montant versé au stagiaire varie selon le nombre de jours ouvrables dans chaque mois de présence en entreprise à raison de 3.75 € par heure effectuées et pour un montant minimum de 577.50€ mensuel.

Aussi, Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- 1- De prendre en charge la rémunération de ces stages et les frais de déplacement des stagiaires effectués dans le cadre de leur stage
- 2- De prévoir les inscriptions afférentes au BP 2019
- 3- De l'autoriser à passer la convention de stage avec les structures et établissements concernés.
- 4- De l'autoriser à signer tous les documents permettant la mise en œuvre des conventions et tous les documents afférents aux présentes décisions.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE les propositions de Monsieur le Président, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 18 décembre 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.